

# Autour du Boulevard Nature : Arche de la Nature, de l'Huisne à l'étang

Une randonnée proposée par Arnaud\_OTLMM

Cette randonnée au départ de la Maison de l'Eau vous promène le long de l'Huisne en passant par l'étang de pêche et la Maison de la Prairie. Le long de l'Huisne, vous pouvez apprécier les différentes œuvres exposées qui sont renouvelées tout au long de l'année.



Visorando



Randonnée n°35582406

<b>Durée :</b>	2h00	<b>Difficulté :</b>	Facile
<b>Distance :</b>	6,73 km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	23 m	<b>Activité :</b>	Pédestre
<b>Dénivelé négatif :</b>	23 m	<b>Commune :</b>	Le Mans (72100 72000)
<b>Point haut :</b>	73 m		
<b>Point bas :</b>	47 m		



## Description

Départ du Mans, du parking de la Maison de l'Eau.

**(D/A)** Traverser la Maison de l'Eau, ancienne usine de production d'eau potable de l'agglomération et sa belle architecture du XXe siècle. Emprunter la passerelle au-dessus de l'Huisne et continuer sur le chemin jusqu'au gué.

**(1)** Traverser la rivière et prendre le chemin à gauche longeant, d'un côté un bras de l'Huisne, et de l'autre l'enceinte de l'Abbaye Royale de l'Épau. Rejoindre le Boulevard Nature. *Sur le sentier, découvrir des œuvres artistiques étonnantes comme les poissons volants ou le cerf métallique.* Continuer jusqu'au croisement de la boucle.

**(2)** Suivre le chemin à droite. *Remarquer les belles haies bocagères. Admirer les arbres remarquables (frêne, chêne, bouleau, robinier) autour de l'étang de pêche.* Partir sur le premier sentier de droite pour arriver à l'étang. Contourner cet étang par le Sud en ignorant un premier chemin à droite. Arriver à un deuxième carrefour sur les rives de l'étang.

**(3)** Suivre le chemin sous la ligne électrique (deuxième chemin de droite). 300 m plus loin, au niveau du pylône, prendre le chemin à droite. Continuer tout droit au premier croisement. Au deuxième, partir à droite puis, au troisième, partir sur le deuxième chemin de gauche. Continuer alors toujours tout droit jusqu'au Chemin de l'Épau au Gué Perré (prochaine grande piste).

**(4)** Continuer sur le deuxième chemin de droite puis garder la gauche au croisement suivant. Filer ensuite toujours tout droit jusqu'à la Mare aux Poissons.

**(5)** Au niveau de la mare, partir sur le sentier de gauche. Ignorer les sentiers de gauche et de droite jusqu'à l'Allée de la Coulée (prochaine grande piste). La suivre à gauche jusqu'à la sortie de la forêt.

**(6)** Après avoir marché 2 km dans la forêt, retrouver le Boulevard Nature. Poursuivre tout droit en passant près d'un verger. *Sur la droite, remarquer le Moulin des Noyers qui accueille une minoterie depuis 1908. Sur la gauche, il est possible d'apercevoir la Maison de la Prairie avec sa ferme et son jardin potager.* Retrouver l'Huisne.

**(7)** Rester le long du fleuve jusqu'au croisement de la boucle.

**(2)** Continuer tout droit et revenir au point de départ par l'itinéraire inverse de l'aller **(D/A)**.

## Informations pratiques

Départ Maison de l'Eau, Rue de l'Estérel.

Transport en commun : Tramway T2 ou bus ligne n°12 arrêt Espal.

## Points de passages

**D/A Maison de l'Eau, Rue de l'Estérel**  
N 47.99398° / E 0.235387° - alt. 50 m - km 0

**1 Gué**  
N 47.992567° / E 0.240644° - alt. 50 m - km 0.59

**2 Croisement de la boucle - haies bocagères**  
N 47.997573° / E 0.249288° - alt. 48 m - km 1.51

**3 Étang de pêche**  
N 47.99231° / E 0.25321° - alt. 55 m - km 2.36

**4 Chemin de l'Épau au Gué Perré**  
N 47.993414° / E 0.259584° - alt. 66 m - km 3.03

**5 Mare aux Poissons**  
N 47.992735° / E 0.262872° - alt. 71 m - km 3.36

**6 Croisement Boulevard Nature**  
N 47.995064° / E 0.262661° - alt. 60 m - km 3.64

**7 Le long de l' - Huisne (rivière) - Affluent de la Sarthe**  
N 48.001115° / E 0.255218° - alt. 51 m - km 4.58

**D/A Maison de l'Eau, Rue de l'Estérel**  
N 47.993976° / E 0.235387° - alt. 50 m - km 6.72

Balisage de couleur bleue.

## A proximité

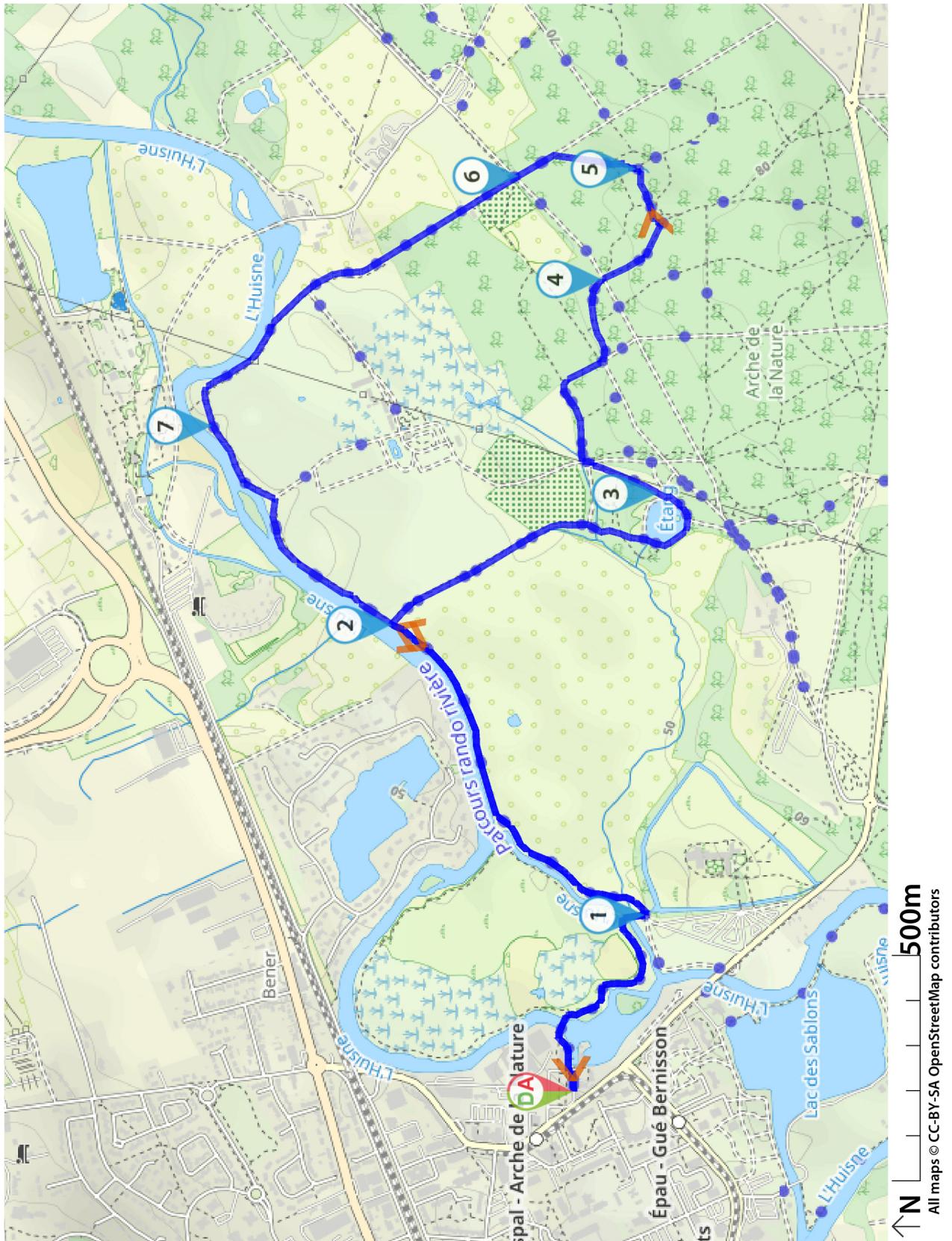
À voir au fil du chemin :

- [Maison de l'Eau](#)
- [Abbaye Royale de l'Épau](#)
- Œuvres artistiques (Poissons volants, cerf métallique)
- Haies bocagères
- Arbres remarquables
- Verger
- Moulin des Noyers
- [Maison de la Prairie](#)

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-autour-du-boulevard-nature-arche-de-la-n/-5>

**En savoir plus :**

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



# LA CHARTE

## du visorandonneur

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.